# EN REVUE

***A.D.M.D.***

*Trimestriel, n° 81, septembre 2001, 37 p.*

Le bulletin de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité publie deux documents essentiels sur l'euthanasie : la proposition de loi votée en commissions réunies de la Justice et des Affaires sociales du Sénat, et l'Avis rendu sur ce premier texte le 2 juillet 2001 par le Conseil d'État, à la demande du président du Sénat, Armand Dedecker (P.R.L.). Au stade où elle en est, la proposition de loi n'est qu'un document provisoire. Une fois approuvée et éventuellement amendée en assemblée plénière du Sénat, elle doit, en effet, prendre le chemin de la Chambre, qui pourra soit simplement l'amender à nouveau, soit repartir de zéro. Tant que la Chambre n'aura pas terminé son propre travail, la proposition de loi restera vulnérable à une éventuelle chute du gouvernement ou simplement à une décision gouvernementale d'anticiper les élections. La longévité de l'Avis du Conseil d'État est d'un autre ordre. Ce texte de quatorze pages servira de référence juridique (y compris au niveau international) en raison notamment de la position qu'il prend — à l'encontre de l'argumentation avancée principalement par le C.V.P. et partagée par le P.S.C. — concernant la compatibilité entre la proposition de loi telle que formulée et la protection par la loi du droit à la vie, énoncée tant par l'article 2 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales que par l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Au cœur de son argumentation, le Conseil d'État précise en effet : « Il y a lieu d'observer que les articles 2 de la C.E.D.H. et 6 du P.I.D.C.P. n'impliquent nullement l'obligation pour l'État de protéger la vie en toutes circonstances contre le gré de l'intéressé. Pareille interprétation supposerait en effet que les traités internationaux sur les droits de l'homme imposent des obligations aux États à titre principal et que les citoyens ne se verraient reconnaitre de droits qu'à titre subsidiaire. Cette interprétation est contraire au principe qui préside à la reconnaissance des droits de l'homme, à savoir que tout individu possède des droits fondamentaux et inaliénables, et que c'est précisément parce qu'ils sont fondamentaux et inaliénables que l'État est tenu de respecter ces droits et de les protéger. Il est d'ailleurs frappant qu'aucun des articles conventionnels précités ne fait état d'une obligation des autorités de protéger « la vie » en tant que telle, mais du devoir de protéger « le droit à la vie », ce qui confirme une nouvelle fois le principe selon lequel il convient de se

fonder sur la situation concrète dans laquelle chaque individu se trouve » (point n° 7).

### *Commission justice et paix*

*Note d'orientation sur les aspects politiques de la construction européenne. Mai 2001, 43 p.*

En collaboration avec le Groupe Europe de Justice et paix, Léon Saur propose ici un bref dossier de base permettant de saisir la portée politique du sommet de Laeken, programmé pour décembre 2001. La synthèse des enjeux est faite avec une grande clarté, non seulement sur la question de l'élargissement de l'Union européenne à de nouveaux États, mais aussi — de manière moins prévisible parce que beaucoup moins couverte par la grande presse — sur l'éventuelle création, au sein de l'actuelle Union, d'une avant-garde d'États qui iraient de l'avant dans l'élaboration d'une Europe politique de type fédéral. Cette avancée est en effet actuellement bloquée par l'obligation règlementaire de réviser les traités à l'unanimité, qui donne un droit de veto de fait aux États adversaires de l'Europe politique. L'option d'une avant-garde devrait être prise si les fédéralistes n'obtenaient pas que les actuels États membres décident à l'unanimité d'abolir la règle de décider à l'unanimité ! Pour sortir de la quadrature du cercle, les fédéralistes n'auraient alors de fait plus d'autre choix que de provoquer une crise politique et institutionnelle et de bâtir entre eux quelque chose de tout nouveau, en plus et en dehors des traités existants. Dans le même ordre d'idées — mais dans un registre plus philosophique —, le Groupe Europe de Justice et paix a également accompagné la rédaction du livre d'Ignace Berten *Pour une Europe forte et puissante : un défi éthique pour une Europe politique*, qui vient de paraitre aux éditions Luc Pire.

### *Courrier hebdomadaire [du Crisp]*

*Hebdomadaire, n° 1719-1720, 2001, 59 p.*

Avec le numéro 1719-1720, Michel Capron poursuit la précieuse chronique de l'évolution de Cockerill-Sambre, qu'il avait entamée en 1989 avec une première publication intitulée « De la fusion à la "privatisation" 1981-1989 » (n° 1253-1254). Sous le titre « Le développement d'une sidérurgie intégrée », l'étude porte cette fois sur la période 1989-1997. En 1989, la plus grande entreprise sidérurgique wallonne a acquis le profil d'un groupe sidérurgique intégré. Il se définit comme producteur de produits plats minces d'acier, spécialisé dans une série de domaines : tôles minces, laminées à chaud et à froid, revêtement métallique et organique de la tôle, transformation de la tôle en produits pour le bâtiment, distribution de produits métallurgiques et plastiques, construction de biens d'équipement, services aux entreprises et aux collectivités. Au cours de la période étudiée, on va voir les diri-

geants de Cockerill-Sambre recentrer l'entreprise sur ses métiers de base, persuadés qu'ils sont qu'il faut la réorganiser pour préparer son entrée dans une large alliance internationale, si l'on veut lui garantir un avenir. Vers 1997, la Région wallonne, principal actionnaire, n'écarte plus l'idée d'une privatisation de l'entreprise, y compris par fusion, à condition qu'elle garde une voix au chapitre en matière de décision stratégique sous forme de minorité de blocage et qu'elle puisse être maitresse de l'ensemble de la manœuvre menant à la concrétisation de l'alliance internationale. Durant la période étudiée, l'évolution vers une sidérurgie améliorant performances et rentabilité génère un cout social très lourd : 29,1 % d'emplois en moins, organisations sociales affaiblies et réduites à gérer les conséquences sociales des décisions de la direction, peu de hausses salariales et de réduction du temps de travail. La conflictualité, aigüe par moments, devient plus le fait de groupes spécifiques que de l'ensemble des sidérurgistes. Un prochain *Courrier hebdomadaire* analysera la finalisation d'une alliance internationale d'abord avec Usinor, puis avec le conglomérat Usinor-Arbed-Aceralia entre 1998 et 2001. Autres numéros récents : « Le groupe de travail sur le fonctionnement des institutions bruxelloises, deuxième phase et accords dits du Lombard » par Jean-Paul Nassaux (n° 1716-1717), « La Parlement européen et la politique sociale de l'Union européenne » par Thierry Coosemans (n° 1718) et « L'immigration subsaharienne en Belgique » par Bonaventure Kagné et Marco Martiniello (n° 1721).

***Demain le monde***

*Mensuel, n° 56, septembre 2001, 40 p.*

La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) a tenu du 10 au 20 mai, sous les lambris de la Bibliothèque Solvay à Bruxelles, sa troisième réunion centrée sur les quarante-neuf États (dont trente-quatre africains !) auxquels est attribuée la dénomination stigmatisante de « Pays les moins avancés » (P.M.A.). La revue du C.N.C.D. consacre son dossier au déroulement houleux et peu productif de la réunion (aucune avancée sur la question de la dette, par exemple), et à des articles de fond sur la problématique générale et sur une série de cas (Sénégal — récemment déclassé à sa demande de pays en voie de développement en P.M.A. ! —, république démocratique du Congo, Madagascar). Les groupes de travail militants et les enseignants pourront utiliser avec profit la synthèse brève et claire de géographie économique consacrée aux P.M.A. par Christian Vandermotten et la note de synthèse de Jean-François Pollet sur les mécanismes — directement assujettis au remboursement de la dette — du chômage et de l'emploi dans les P.M.A. L'ensemble des lecteurs découvrira avec incrédulité et consternation un accord baptisé « Tout sauf des armes », que la Commission européenne est parvenue à conclure avec les P.M.A. en février dernier, et dont le titre sent déjà l'embrouille.

On comprend, en effet, spontanément que c'est l'U.E. qui s'engage à supprimer ses ventes d'armes aux P.M.A., alors qu'il s'agit des exportations (1 % de leur production) vers l'U.E. des P.M.A... dont aucun n'est producteur, ni vendeur, ni même acheteur significatif d'armes. Se basant sur l'exemple du sucre et la proximité du round de négociations de l'O.M.C., qui se tient en novembre à Doha, Jean-François Pollet subodore que la Commission européenne a l'intention de se servir de son initiative « Tout sauf des armes » comme d'une carotte pour amener les P.M.A. à de nouvelles dérégularisations, mettre les quarante-neuf États dans son camp lors des discussions du Qatar et endormir son opinion publique de plus en plus hostile au désordre économique mondial, dont la pauvreté des P.M.A. est le visage le plus douloureux.

***Esprit***

*Mensuel, n° 10, octobre 2001, 221 p.*

Sous le titre « Face à l'évènement », *Esprit* présente, à propos des attentats new-yorkais du 11 septembre 2001, un dossier qui, au premier abord, parait avoir été confectionné à la hâte. Sur quatre-vingt-cinq pages, en effet, quarante-deux sont constituées, d'une part, d'un survol raisonné de publications antérieures de la revue — mis en texte par Olivier Mongin — et, d'autre part, d'une « Anthologie succincte » de pages d'articles anciens ou de publications d'auteurs appartenant au réseau d'*Esprit*. Cette apparence est toutefois trompeuse, car à la relecture, il ne s'agit de rien moins que de coupé/collé. Le souci quotidien des responsables de la rédaction d'*Esprit* ayant toujours été, et depuis très longtemps, de suivre attentivement une série de questions majeures de société, une véritable ligne d'interprétation politique des tout récents évènements se dégage de ces apparents montages.

Auteur de l'article « Sous le choc. Fin de cycle ? Changement d'ère ? » et probable maitre d'œuvre de l'« Anthologie succincte », Olivier Mongin y défend en effet une thèse très claire : « Cautionner la guerre des cultures, laisser entendre qu'il y a un monde apte à la démocratie et un monde barbare (prédémocratique ? postdémocratique ?) est un désaveu radical de l'universalité démocratique. Approuver ce slogan revient à accepter l'idée que le fossé se creuse et que la démocratie est réservée à une fraction du monde. Y souscrire est d'autant plus dangereux qu'il a comme postulat que la démocratie ne peut affirmer ses valeurs et les rendre crédibles ailleurs » (p. 38). En termes d'argumentation, l'adversaire identifié par Mongin dans l'interprétation du 11 septembre est donc le culturalisme, qui, on le sait, sert d'argument majeur entre autres à des États comme la Chine populaire pour récuser comme exogènes la démocratie et les droits humains. Dans le débat, la cible du directeur d'*Esprit* sera dès lors naturellement Samuel Huntington —ce qui est tout à fait pertinent —, mais dont dès l'abord il biaise le propos en traduisant d'autorité « le choc des civilisations » par « guerre des cultures », ce qui est loin d'être la

même chose et fait insidieusement du géopolitologue américain le va-t-en-guerre qu'il n'est pas (voir *La Revue nouvelle* d'octobre 2001). Olivier Mongin se montre visiblement inquiet de voir s'imposer l'interprétation qu'il prête à Huntington. L'expression « guerre des cultures » revient en effet douze fois sur les quinze pages de texte de son article ! Aussi n'hésite-t-il pas à utiliser tel un missile (p. 27 note 5), contre l'Américain, la « réplique précise » de Pierre Hassner à la thèse d'Huntington, qu'il croit trouver dans le recueil d'articles de ce dernier paru au Seuil sous le titre *La violence et la paix*, p. 346-348 : « Le démenti le plus catégorique à la thèse du choc des civilisations, c'est que, par deux fois, les puissances occidentales sont intervenues en faveur d'un peuple à majorité musulmane contre un pays à majorité chrétienne. » L'adversaire ainsi neutralisé, la place est libre pour une interprétation du 11 septembre en termes de « terrorisme du troisième type » : « Il n'a d'autre message que celui de la guerre totale, outrancière, c'est-à-dire d'une violence qui n'est ni militaire ni politique. Le terroriste du troisième type n'a d'autre volonté que l'extermination de l'autre, il est strictement nihiliste, il ne brandit pas les valeurs de l'islam mais sa haine de l'Occident. Et pour cause : pris qu'il est dans les filets de la mondialisation, il ne peut être totalement étranger à ce monde occidental qu'il hait. Il est l'achèvement d'un terrorisme qui n'a rien d'autre à dire que son mépris de ce qu'il est déjà lui-même, un Occidental en puissance, un spéculateur potentiel » (p. 32). Et cette dernière observation explique pourquoi la conflagration de la haine a éclaté à l'intérieur même des symboles de l'Amérique : « La haine va de pair avec la fascination » (p. 39). Les conclusions portent sur la riposte : « Le terroriste agit sans se montrer, il se soustrait à toute forme d'action politique et n'a d'autre but que d'en briser les ressorts. Si la riposte militaire doit être envisagée, elle doit avoir une signification politique claire et ne pas déstabiliser un peu plus certaines parties du monde. C'est donc à une révision de leur politique et de leur stratégie que les États-Unis, soutenus par l'Europe, doivent procéder. La mondialisation ayant accru la vulnérabilité des démocraties, leur avenir passera par une politique mondialisée qui ne peut être ni unilatérale, ni isolationniste. La "souveraineté" américaine ne peut plus se soustraire au reste du monde. La mondialisation ne peut se solder par plus de solidarité ou bien par une anarchie croissante, voire par une séparation des mondes. En effet, on assiste moins à une homogénéisation du monde qu'à la formation, dans un contexte postcolonial, posteuropéen, d'aires culturelles (Chine, Inde) autonomes, et d'une pluralité de cultures qui ne va pas nécessairement contre une intensification accrue de l'esprit démocratique » (p. 37-38).

Les crimes contre l'humanité qui se sont produits le 11 septembre à New York et à Washington sont des évènements géopolitiques d'une complexité telle que des interprétations en sens divers peuvent en être légitimement tirées. Cette réserve formulée,

les positions d'Olivier Mongin méritent une série de remarques de fond. Et d'abord, pour aller dans son sens avec d'autres arguments, en précisant qu'en réalité il n'est pas légitime, intellectuellement parlant, de faire du 11 septembre un cas d'application de l'hypothèse de travail de Samuel Huntington. Après d'autres, Joseph Maïla l'exprime clairement dans son bref et pertinent article « L'attentat vu par l'islam » : « Guerre des civilisations, donc ? Non, car un réseau terroriste n'est pas une civilisation » (p. 66). Position qu'Huntington adoptera de son côté dans une interview (parue postérieurement à la sortie du numéro d'*Esprit)* à *L'Express international* du 25 octobre 2001. Répondant à la question « Est-ce le choc des civilisations ? », il déclare en effet : « Pas encore. Oussama Ben Laden voudrait faire des évènements actuels un clash entre l'islam et l'Occident et, s'il y parvenait, ce serait pour lui une extraordinaire victoire. Néanmoins, pour l'instant, il s'agit d'une guerre entre un réseau terroriste très étendu — présent dans une soixantaine de pays, des organisations qui n'hésitent pas à tuer des civils innocents — et la civilisation en général. » Une telle argumentation, plus simple et pertinente, permet d'écarter du débat immédiat l'interprétation en termes de « guerre des cultures » beaucoup plus efficacement que la soi-disant réduction à néant de la thèse centrale du système huntingtonnien qu'Olivier Mongin croit trouver chez Pierre Hassner. En effet, la « réplique précise » et le « démenti catégorique », qu'est censé infliger ce dernier au géopolitologue américain, ne tiennent pas la route. Admis que « le pays à majorité chrétienne » mentionné par Hassner est la Serbie et que les peuples à majorité musulmane en faveur desquelles les puissances occidentales sont intervenues contre elle sont le Kosovo et la Bosnie, le fait n'inflige aucun démenti au système civilisationnel huntingtonnien. Il suffit en effet d'ouvrir Le choc des civilisations aux pages 228 à 244 et 199 à 206 pour observer qu'Huntington distingue de manière très circonstanciée deux civilisations chrétiennes différentes : l'orthodoxe et l'occidentale, catholico-protestante. La Serbie fait partie de la civilisation orthodoxe, dont l'État-phare est la Russie et à laquelle appartient aussi par exemple la Grèce, complètement et significativement atypique, en tant que membre de l'Otan et de l'U.E., dans le conflit yougoslave. Rien dans *Le choc des civilisations* n'obligeant chacune d'entre elles à combattre toutes les autres, les puissances occidentales ont pu très logiquement, au nom des droits de l'homme, attaquer la Serbie orthodoxe pour protéger des musulmans d'une tentative d'extermination voire de génocide. C'est donc sur la question de savoir si les chrétiens de l'hémisphère nord se divisent en deux civilisations, comme me parait le démontrer Huntington, ou si, comme le postule l'affirmation de Pierre Hassner, ils n'en constituent qu'une, que doit porter le débat.

Mettre, comme on vient de le faire, le choc des civilisations à distance de l'exégèse immédiate des attentats du 11 septembre sans pour autant

l'exclure du champ global de l'interprétation de ceux-ci, aurait contraint Olivier Mongin à aborder (ce qu'il ne fait pas) la question fondamentale des liens tant théoriques (avec le libéralisme économique) que pratiques (duplicité dès que des intérêts commerciaux sont en jeu) entre valeurs humanistes démocratiques, universalisme et impérialisme. Beaucoup plus que l'option culturaliste, c'est en effet cette question de l'impérialisme qui a conduit Huntington à recommander aux occidentaux de renoncer à imposer leurs valeurs universelles au reste du monde pour éviter conflits et guerres. La même approche aurait également permis au directeur d'*Esprit* d'entreprendre avec Huntington un débat beaucoup plus approfondi sur la question de savoir s'il y a concomitance mécanique dans les sociétés non occidentales entre modernisation importée d'Occident et accès à la modernité à l'occidentale, ou si, comme le pense l'auteur du *Choc des civilisations*, la modernisation est en réalité le plus souvent récupérée au bénéfice d'une indigénisation, comme c'est le cas notamment en Chine et au Japon.

Grâce à la nouvelle publication dans l'« Anthologie succincte » de l'article « Un terrorisme de troisième type » de Percy Kemp et Assaf Kfoury (p. 44-49), paru dans *Esprit* dès octobre-novembre 1984, le dossier permet enfin de tenter d'identifier le type de terrorisme auquel nous avons eu affaire à New York et l'origine des divergences d'interprétation auquel il donne lieu. Ce terrorisme dit du troisième type est essentiellement mû par une volonté de déstabilisation, c'est pourquoi il ne comporte ni signature d'auteur ni message. Ou plutôt, comme dirait Marshall McLuhan, c'est le « médium » lui-même qui y est le message. Ce que décode parfaitement William Pfeffer dans le magistral éditorial qu'il a publié le 12 septembre dans l'*International Herald Tribune* et que reproduit le dossier : « Tant que l'attentat demeure anonyme, la peur et la panique s'accroissent. L'effet recherché est de manifester la vulnérabilité de ceux qui servent de cible — et la vulnérabilité de ceux qui pourraient servir de cible la fois suivante. C'est démontrer qu'une défense hautement sophistiquée peut facilement être contournée par les moyens les plus rudimentaires [et] qu'il n'existe pas de véritable protection contre une attaque anonyme qui tire parti du fonctionnement courant de la vie civile » (p. 20, voir aussi J. Paust, p. 47, et Sun-Tzu, p. 44). Pour Kemp et Kfoury, « cette primauté de la déstabilisation est indice soit de déraison, soit plus probablement de la marginalisation croissante des « opérateurs indépendants » œuvrant sur la base d'un programme politique révolutionnaire et de leur subordination [à l'époque] inéluctable à des appareils étatiques faisant usage du terrorisme comme instrument privilégié de leur politique étrangère » (p. 45). Olivier Mongin, on le sait, opte pour la déraison, arguant du fait qu'« on a assisté après 1991 (guerre du Golfe) à la montée en puissance de réseaux terroristes qui se distinguent d'une action de type étatique ou antiéta-

tique, et qui se sont adaptés au code de conduite de l'internationalisation et de la mondialisation des échanges » (p. 31). L'absence des États comme acteurs, même masqués, serait donc — réflexe très français — l'élément décisif qui permettrait d'ôter à des actes tels ceux perpétrés le 11 septembre toute qualification politique pour les rejeter dans la sphère de la déraison. La question n'est pourtant pas si claire aux yeux du directeur d'*Esprit*, puisqu'il éprouve le besoin d'intégrer dans son article un encadré d'une page et demie intitulée « Un terrorisme inédit ? », dans lequel il cite entre autres la position de Gérard Chaliand qui, lui, ne voit pas de différence qualitative entre le terrorisme que nous venons de vivre et les attentats libanais aux camions-suicide de 1983. C'est probablement la raison pour laquelle, à la fin de cette note, Olivier Mongin semble revoir son argumentation et se rabattre sur « la question délicate du Message » (évoquée plus haut de façon tout autre) pour déclarer — de manière à mes yeux un peu fragile — que l'acteur terroriste « n'est le messager de personne, mais un clone d'inhumanité ».

***Traverses***

*Mensuel, n° 167, septembre 2001, 23 p.*

Triste nouvelle ! Après ce numéro, *Traverses* ne paraitra plus avant janvier 2002, et l'excellente formule magazine adoptée depuis 1995 sera remplacée à cette date par un bimestriel, qui se recentrera plus strictement sur l'économie sociale, comme l'avait fait avant lui durant douze ans *Alternatives wallonnes*. La raison est exclusivement financière : Solidarités des alternatives wallonnes ne peut plus raisonnablement financer une initiative, dont les espérances de succès commercial et d'autofinancement partiel se sont — malgré un incontestable succès d'estime — heurtées aux contraintes de l'étroite surface de diffusion belge francophone. Adoptant d'ores et déjà une nouvelle maquette, ce numéro contient des articles sur La Pioche de Marchienne-Docherie, le cinéma Le Nova de Bruxelles, Le bois mi-clair de Seraing et les coopératives sociales italiennes, qui servent aujourd'hui d'exemple un peu partout en Europe.

*Hervé Cnudde*